L’Algérie propose à ses ressortissants vivant sans papiers à l’étranger de régulariser leur situation

13/01/2026 à 8h01



Le président algérien Abdelmadjid Tebboune a annoncé, lors du Conseil des ministres du 11 janvier, un décret visant la régularisation des ressortissants algériens vivant à l’étranger en situation « irrégulière et de précarité ». La mesure concerne des dizaines de milliers de personnes ayant quitté clandestinement le pays, principalement vers l’Europe, au cours des vingt dernières années.

Selon un communiqué de la présidence, cet appel s’adresse à de jeunes Algériens « délibérément induits en erreur » et n’ayant commis que des infractions mineures liées à l’ordre public. Les autorités décrivent des ressortissants vivant dans une grande pauvreté, éloignés de leurs proches, parfois « instrumentalisés contre leur pays ». La régularisation se ferait dans les consulats, avec la délivrance de nouveaux passeports.

Le texte exclut toutefois explicitement de cette mesure les auteurs de crimes de sang, de trafic de drogues ou d’armes, ainsi que toute personne ayant collaboré avec des services de sécurité étrangers dans un but hostile à l’Algérie. La

présidence parle d’une « grâce exceptionnelle », encadrée et sélective.

Mais l’initiative suscite une forte méfiance parmi les principaux concernés. La harga est criminalisée depuis 2009 et passible de peines de prison et d’amendes. La peur d’arrestations ou de poursuites judiciaires au retour demeure, malgré les garanties avancées. À cela s’ajoute un contexte intérieur dégradé : désillusion politique depuis le hirak de 2019 et poursuite des départs clandestins, illustrée par les plus de 9 500 Algériens arrivés en Espagne par la mer en 2025.

Jeune Afrique